

**VILLAGE DE NIGADOO**  
**PROCÈS VERBAL**  
**RÉUNION ORDINAIRE**

**Date :** Mardi 19 avril 2022  
**Heure :** 19 h  
**Endroit :** Salle du conseil

---

**1. Ouverture de la réunion**

M. le maire, Charles Doucet, appelle la réunion à l'ordre à 19 h.

**2. Relevé des présences et constatation du quorum**

Étaient présents :

- Charles Doucet – Maire
- Raphaël Roy – Conseiller
- Tanya Amberman – Conseillère
- David Thibodeau - Conseiller
- Donna Landry-Haché – D.g. et Greffière
- Emilie Dilhac – Agente communautaire et communication

Était absent :

- Olivier Dilhac – Maire Adjoint

Le maire, Charles Doucet, constate l'atteinte du quorum et déclare la réunion ouverte.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

a) Résolution – Adoption de l'ordre du jour

<b>Résolution : 57-22</b>	<b>Proposée par : David Thibodeau</b> <b>Appuyée de : Raphaël Roy</b>
Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec les changements qui suivent : <ul style="list-style-type: none"><li>• Point # 15. c) Mural</li><li>• Point # 19. a) Résolution – Location de la Salle Gilles-Doucet – OMETTRE</li></ul>	
<b>Pour : 4</b> <b>Contre : 0</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE</b>

**4. Déclarations de conflits d'intérêts – Néant**

**5. Présentations diverses**

a) M. Kevin Cyr

M. Cyr donne une présentation aux membres du conseil.

Il présente son projet de 4 cabanes pour location qui serait hors réseau (« off the grid »).

VOIR POINTS # 5. b) et 13. d)

- b) Directeur des services d'urbanisme, M. Benjamin Kocyla  
 Agent du service de l'urbanisme de la CSR, M. Yvon Frenette  
 Ils présentent les enjeux et repasse les recommandations fait par le comité du CCRU (Comité consultatif régional en matière d'urbanisme).  
 VOIR POINT #13. d), e) et f) POUR LES DÉCISIONS DU CONSEIL.
- c) Présentation des états financiers 2021  
 M. Rémi Boudreau de la firme comptable Allain, Paquet & Arseneau (APA)

i. Résolution – Adoption des états financiers 2021

<b>Résolution : 58-22</b>	<b>Proposé par : Raphaël Roy</b> <b>Appuyé de : David Thibodeau</b>
Que les membres du conseil approuvent les états financiers 2021 tel que présenté par la firme APA.	
<b>Pour : 4</b> <b>Contre : 0</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE</b>

**6. Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes**

a) Résolution – Adoption des procès-verbaux des réunion précédentes

<b>Résolution : 59-22</b>	<b>Proposé par : Raphaël Roy</b> <b>Appuyé de : Tanya Amberman</b>
Que les procès-verbaux des réunions précédentes soient adoptés comme présentés :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procès-verbal de la réunion ordinaire du lundi 21 mars 2022 à 19 h.</li> <li>• Procès-verbal de la réunion extraordinaire du lundi 4 avril 2022 à 18 h 30.</li> </ul>	
<b>Pour : 4</b> <b>Contre : 0</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE</b>

**7. Affaires découlant des procès-verbaux**

La directrice générale donne une mise à jour des « Règlements du Nouveau-Brunswick 97-145 » pris en vertu de la Loi sur les municipalités (D.C. 97-1036)

**8. Rapports**

- a) Rapport du maire  
 Le maire donne un rapport verbal.  
 CSR Chaleur :  
 Un des comités du personnel sera abrogé en raison que toutes les dépenses n'ont pas été justifiées.  
 Il se peut que le facilitateur concernant la transition de la nouvelle entité de la CSR Chaleur change.
- b) Rapports des comités – Néant
- c) Rapports des employés.es  
 i. Directrice générale – Avril 2022  
 Un rapport écrit est présenté.

- ii. Agente communautaire – Avril 2022  
Un rapport écrit est présenté.

## 9. Finance

- a) Résolution – Adoption des comptes fournisseurs payés du fond général de février et mars 2022

<b>Résolution : 60-22</b>	<b>Proposée par : David Thibodeau</b> <b>Appuyée de : Raphaël Roy</b>
Que les membres du conseil adoptent les comptes fournisseurs payés du fond général en février 2022 au montant de <b>79 802.59 \$</b> ;	
Que les membres du conseil adoptent les comptes fournisseurs payés du fond général en mars 2022 au montant de <b>102 166.84 \$</b> ;	
<b>Pour : 4</b> <b>Contre : 0</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE</b>

- b) Résolution – Adoption des comptes fournisseurs payés du fond d'égouts de février et mars 2022

<b>Résolution : 61-22</b>	<b>Proposé par : Raphaël Roy</b> <b>Appuyé de : David Thibodeau</b>
Que les membres du conseil adoptent les comptes fournisseurs payés du fond d'égouts en février 2022 au montant de <b>15 661.09 \$</b> ;	
Que les membres du conseil adoptent les comptes fournisseurs payés du fond d'égouts en mars 2022 au montant de <b>23 117.48 \$</b> ;	
<b>Pour : 4</b> <b>Contre : 0</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE</b>

- c) Résolution – Adoption des dépenses mensuelles des cartes Visa de février et mars 2022

<b>Résolution : 62-22</b>	<b>Proposé par : Raphaël Roy</b> <b>Appuyé de : David Thibodeau</b>
Que les membres du conseil adoptent les dépenses mensuelles des cartes Visa en février et mars 2022 comme suit :	
Février 2022	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visa – Maire = au montant de <b>41.82 \$</b></li> <li>• Visa – Direction = au montant de <b>677.67 \$</b></li> </ul>	
Mars 2022	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visa – Maire = au montant de <b>818.88 \$</b></li> <li>• Visa – Direction = au montant de <b>4 430.87 \$</b></li> </ul>	
<b>Pour : 4</b> <b>Contre : 0</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE</b>

- d) Emprunts capitaux – Néant

- e) Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) – Néant

f) Résolution – Transferts reliés aux recommandations de la firme comptable APA

<b>Résolution : 63-22</b>	<b>Proposé par : Tanya Amberman Appuyé de : Raphaël Roy</b>
<p>Attendu que la « Résolution 05-22 » n'est pas conforme au « Règlements du Nouveau-Brunswick 97-145 » pris en vertu de la Loi sur les municipalités (D.C. 97-1036);</p> <p>Que les membres votent en faveur d'annuler la « Résolution 05-22 »;</p> <p>Et, que le montant de 25 000 \$ soit retransféré du compte du fonds de réserves capitales générales (compte#0015129-ET2) au compte du fonds de fonctionnement général (compte#0015129-EOP).</p>	
<b>Pour : 4 Contre : 0</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE</b>

**10. Travaux Publics / Transport / Environnement**

a) Vieux Moulin

i. Mises à jour

La directrice générale avise les membres du conseil que les murs pour la nouvelle toilette sur l'étage principale sont tous montés et le nouveau toit a été complété.

**11. Services Policiers / Pompiers / Mesures d'urgence / Beniro – Néant**

**12. Affaires communautaires et tourisme – Néant**

**13. Urbanisme et aménagement**

a) Rapports :

i. Mars 2022

b) Résolution – Huis clos

<b>Résolution : 64-22</b>	<b>Proposée par : Raphaël Roy Appuyée de : David Thibodeau</b>
<p>Que ce point soit discuté à huis clos selon l'article 68 (1) de La Loi sur la gouvernance locale puisqu'il s'agit de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre les négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat.</p>	
<b>Pour : 4 Contre : 0</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE</b>

Les membres du conseil font la révision de toute l'information reçue.

c) Résolution – Levée du huis clos

<b>Résolution : 65-22</b>	<b>Proposée par : Raphaël Roy</b> <b>Appuyée de : Tanya Amberman</b>
Que le huis clos soit levé.	
<b>Pour : 4</b> <b>Contre : 0</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE</b>

d) Résolution – Demande – Rue de la Source (au bout)

<b>Résolution : 66-22</b>	<b>Proposé par : David Thibodeau</b> <b>Appuyé de : Tanya Amberman</b>
<p>Attendu que les membres du conseil se sont informés;</p> <p>Attendu qu'il existe plusieurs obstacles à ce développement (La zone est une zone résidentielle, le terrain est non-lotissable, l'expropriation n'est pas complétée et il n'a pas de route publique qui donne un accès direct).</p> <p>Que les membres du conseil, par majorité, refusent la demande de rezonage à ce temps précis.</p>	
<b>Pour : 4</b> <b>Contre : 0</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE</b>

e) Résolution – Rezonages – Processus de rezonage (231 et 247, rue Principale)

<b>Résolution : 67-22</b>	<b>Proposé par : Raphaël Roy</b> <b>Appuyé de : David Thibodeau</b>
<p>Suite à la demande de modification des dispositions de zonage du plan rural aux adresses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 231 et 247 rue Principale à Nigadoo</li> </ul> <p>Attendu que les membres du conseil ont reçu l'avis officiel du CCRU;</p> <p>Que les membres du conseil sont d'accords d'aller de l'avant avec les modifications des dispositions de zonage avec toutes les recommandations/conditions présentées par le département de l'urbanisme et du CCRU ;</p> <p>Qu'une entente formelle écrite soit conclue entre le village de Nigadoo et le propriétaire de ces deux demandes précisant les conditions comme discuté;</p> <p>Qu'une lettre d'avis soit envoyée aux voisins à une distance minimum de 100 mètres pour chaque demande;</p> <p>Que la directrice rejoint le demandeur afin de l'aviser du processus.</p>	
<b>Pour : 4</b> <b>Contre : 0</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE</b>

f) Résolution – Demande – Droit de passage (rue du Moulin)

<b>Résolution : 68-22</b>	<b>Proposé par : Raphaël Roy</b> <b>Appuyé de : David Thibodeau</b>
Attendu que le village de Nigadoo a reçu une demande pour l'achat du droit de passage à l'est de la station de pompage sur la rue du Moulin Est;	
Attendu que les membres du conseil se sont informés des détails de la demande;	
Attendu que le droit de passage est déjà utilisé par le demandeur et que les membres du conseil ne voient pas d'objection;	
Que les membres du conseil sont d'accords de donner le terrain du droit de passage (Doc.#258815 / Vol.#1755 / p. 432) à M. Donald Doucet au 23, rue du Moulin (NID# 20734414) avec les conditions suivantes :	
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Que M. Doucet soit d'accord de payer tous les frais légaux pour le transfert du terrain incluant ceux du village;</li><li>2. Qu'il alloue un droit de passage légal à la municipalité (Entente de servitude);</li><li>3. Qu'il soit stipulé que cette entente légale soit transférable à chaque nouveau propriétaire.</li></ol>	
<b>Pour : 4</b> <b>Contre : 0</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE</b>

**14. Affaires régionales – Néant**

**15. Affaires diverses**

a) Cénotaphe – Placement au parc du Vieux Moulin

Les membres du conseil sont d'accords que le cénotaphe devrait être érigé au Parc du Vieux Moulin et non au Parc principal du Sportplexe. L'endroit exacte du placement sera évalué par les employés et une recommandation serait faite auprès des membres du conseil à une date ultérieure.

b) ParticipAction

L'agente communautaire avise les membres du conseil qu'il y a une possibilité de gagner 150 000 \$ pour la municipalité qui aura le plus grand pourcentage de citoyens actifs le jour de la compétition. Elle souhaite aviser les membres qu'il aura de la publicité qui sortira sur les médias sociaux du village sous peu.

**16. Correspondances**

a) Reçue

b) Envoyée

## 17. Arrêtés et politiques municipaux

- a) Résolution – Politique 3.A.AC - Politique culturelle de Nigadoo

<b>Résolution : 69-22</b>	<b>Proposé par : Raphaël Roy</b> <b>Appuyé de : David Thibodeau</b>
Que les membres du conseil adoptent la nouvelle politique « 3.A.AC – Politique culturelle de Nigadoo ».	
<b>Pour : 4</b> <b>Contre : 0</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE</b>

## 18. Ressources Humaines

- a) Nouveau éboueur au service de la collecte  
À titre d'information, la directrice générale annonce que le nouvel employé au sein de la collecte est M. Reno Arseneau de Nigadoo. Il a débuté dès le mardi 19 avril 2022.

## 19. Affaires nouvelles

- a) Résolution – Location de la Salle Gilles-Doucet  
CE POINT EST OMIS.

## 20. Levée de la réunion

Levée de la réunion à 21 h 05.

\*Prochaine réunion extraordinaire prévue le lundi 2 mai 2022 à 18 h 30.

\*Prochaine réunion ordinaire prévue le lundi 16 mai 2022 à 19 h.

---

Charles Doucet, maire

---

Donna Landry-Haché, d.g. et greffière